

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QU'UNE « MAISON PLEINE DE LIVRES » ?

Afin de se souvenir constamment de l'importance des Mitsvot (commandements), il convient non seulement d'étudier mais de posséder des livres les évoquant. Ainsi, le Juif se souvient des Mitsvot et D.ieu Lui-même se souvient non seulement du mérite des Pères mais bien de celui du Juif qui a étudié dans ces livres : ceci « crée une révolution dans tous les mondes » selon les paroles du Rabbi.

Ainsi, chacun devra posséder au moins un 'Houmach (le Pentateuque), un livre de Tehilim (Psaumes), un Sidour (livre de prières) et un Tanya (de Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi). Par ailleurs, on acquerra des livres concernant la Hala'ha (loi juive) afin de pouvoir se renseigner régulièrement sur comment agir dans la vie de tous les jours.

De même les centres communautaires seront munis de nombreux livres, au service de tous ceux qui les fréquentent : le fait de disposer de livres encourage chacun à les étudier.

De même qu'à l'époque de la destruction du Temple, Rabbi Yo'hanan ben Zakaï demanda aux autorités romaines la permission de préserver la ville de Yavné avec ses Sages, de même il convient aujourd'hui de construire un nombre important de Yechivot et écoles juives où ces livres seront étudiés. On respecte énormément les livres de Torah. On ne les pose pas dans un endroit où ils pourraient tomber ou être dégradés et abîmés. On veille à ce qu'aucune miette ou goutte de liquide ne tombe entre les pages. On les recouvre pour les protéger ; on les pose dans une belle bibliothèque et on les protège de la poussière. On évite de poser un livre sur une chaise ou un lit ; sinon, on évite de s'asseoir à côté.

Chaque enfant juif devra posséder – si possible dès la naissance – les principaux livres : 'Houmach, Tehilim, Tanya, Sidour, Hagada, Ma'hzor.

F.L. (d'après Hamitsvaïm Kehil'hatam - Rav Shmuel Bistritzky)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE

37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③  
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

OPTICIER A PLEINE VUE

## DANYBERD TRADITIONAL CLOTHES

AIX-EN-PROVENCE

3 bis rue Fernand Dol  
04 42 27 58 69

MARSEILLE

163 rue Paradis  
04 91 02 48 31



**TKIDS**  
TALMUD TORAH 9<sup>ème</sup>  
Mercredi !

UNE EDUCATION JUIVE DE QUALITE

- COURS POUR DEBUTANTS ET AVANCÉS
- APPRENDRE LES VALEURS DU JUDAISME
- ATELIERS CREATIFS ET LUDIQUES

MANTENANT LES MERCREDIS de 13h30 à 16h

Infos / inscriptions :  
Rav Mendel Assouline  
06 84 88 23 04  
hobad@ema@gmail.com

Tkids  
Beth Habad Marseille Séma

Les fées maison  
SERVICES à la personne

GARDE D'ENFANTS – SORTIE D'ECOLE - MENAGE

Une agence de valeurs  
Qualité Confiance Proximité

REJOIGNEZ NOUS VITE !

178 rue paradis  
13006 Marseille

04 65 85 00 46

Contact@fees-maison.fr  
www.fees-maison.fr

LA MAISON MICKAËL  
Cacher Beth Din de Marseille

21 promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille  
Tél. 04 91 225 203 - 06 999 6 1000  
info@lamaisonmickael.fr www.lamaisonmickael.fr

- Parking Privé et Gratuit à disposition de notre clientèle - Réservation fortement conseillée

New Home Immo

L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30.  
Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).

N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTALI au 06.13.14.31.38.  
Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

# La Sidra DE LA SEMAINE

du 10 au 18  
*Hanouka*  
vivons la fête ensemble

19<sup>ème</sup>  
année

## MIKÉTZ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

mikéztz

L'emprisonnement de Yossef s'achève enfin quand le Pharaon rêve de sept vaches grasses avalées par sept vaches maigres et de sept épis de blé pleins de grains avalés par sept épis rabougris. Yossef interprète ces rêves comme annonçant que sept années de richesse seront suivies de sept années de famine. Il conseille au Pharaon d'emmagasiner du grain pendant les années d'abondance. Le Pharaon nomme Yossef gouverneur d'Egypte. Yossef se marie avec Asnat, la fille de Poutiphar et a deux fils, Ménaché et Ephraïm.

La famine se répand dans la région et seule l'Egypte dispose de nourriture. Dix des frères de Yossef s'y rendent pour y acheter du grain. Le plus jeune, Binyamin, reste à la maison car Yaakov a peur pour lui. Yossef reconnaît ses frères mais eux ne le reconnaissent pas. Il les accuse d'espionnage, insiste pour qu'ils fassent venir Binyamin, afin de prouver leur honnêteté, et garde Chimon en otage. Ils découvriront plus tard que l'argent qu'ils ont payé leur a été mystérieusement restitué.

Yaakov n'accepte d'envoyer Binyamin qu'après que Yehouda a pris la responsabilité de le ramener. Cette fois-ci, ils sont cordialement reçus par Yossef qui libère Chimon et les convie à dîner chez lui. Il cache un gobelet d'argent, aux pouvoirs magiques, dans le sac de Binyamin. Le lendemain matin, alors que les frères s'apprentent à prendre le chemin du retour, ils sont poursuivis, fouillés et arrêtés lorsque le gobelet est découvert. Yossef offre de les libérer à condition de garder Binyamin comme esclave.

Remplir ses années

Dans la Paracha de cette semaine, un épisode requiert une explication. La Torah relate que Yossef conduisit Yaakov chez le Pharaon qui l'interrogea : « Quel âge as-tu ? ». Yaakov répondit :

« Les années de mon labeur sont de cent trente. Les jours de ma vie ont été peu nombreux et difficiles et ils n'ont pas atteint ceux de mes ancêtres au cours de leurs périples. »

Cette déclaration soulève plusieurs questions.

Tout d'abord, pourquoi Yaakov trouva-t-il nécessaire de dire : « Les années de ma vie sont peu nombreuses » ? Le Pharaon ne fit que lui demander son âge. Il semblerait qu'il aurait dû se limiter, dans sa réponse, à ne donner que son âge, laissant au Pharaon le soin de conclure lui-même si sa vie avait été courte ou longue.

En outre, puisqu'après le Déluge il avait été décrété que l'homme ne vivrait que cent vingt ans, comment Yaakov put-il affirmer que ses années avaient été « peu nombreuses » ? La longueur de sa vie était d'ores et déjà supérieure à celle qui est impartie à l'homme moyen. En fait, c'est parce que Yaakov paraissait très âgé que le Pharaon lui avait demandé son âge.

L'on peut proposer une résolution de ces difficultés : les deux parties de la réponse de Yaakov sont liées l'une avec l'autre. Il considérait que les « jours des années de [sa] vie étaient peu nombreux » parce qu'ils n'avaient pas « atteint ceux de [ses] ancêtres dans leurs périples. » Cela signifie que, comparée à la vie d'Avraham (cent soixante-quinze ans) et à celle d'Its'hak (cent quatre-vingts

suite p. 2

Edito

## La lumière ne meurt jamais

Vivre au fil de la lumière est, d'année en année, une merveilleuse expérience. C'est très précisément ce qu'il nous est donné de connaître cette semaine. Sous nos yeux, les flammes de 'Hanoucca grandissent et se multiplient. Sous nos yeux elles chassent, avec une force que le temps accroît sans cesse, toute la nuit du monde. Le constater ne signifie en aucune façon faire preuve d'un optimisme béat. Bien au contraire, cette lumière-là est par essence porteuse d'espoir et engage pour le lendemain. Porteuse d'espoir, elle l'est parce qu'elle manifeste que rien n'est jamais perdu et que, du cœur de l'obscurité, la vie peut toujours jaillir. Elle engage pour le lendemain parce qu'une telle expérience ne peut laisser inchangé, elle est un tel bonheur qu'elle appelle à la fois au sursaut, à l'action et à la responsabilité.

Faut-il y voir un effet de ce que, par facilité, on appelle le hasard ? Nous savons que ce dernier n'est jamais qu'un nom donné par les inquiets à ce qu'ils ne comprennent pas ni ne maîtrisent. En tous cas, à l'issue de 'Hanoucca, en tout début de la semaine qui le suit, arrive le 5 Tévét comme un matin qui se lève. Passer d'une semaine de lumière grandissante à un jour de lumière absolue est une trop belle occurrence pour qu'elle soit simplement hasardeuse. Aussi, après avoir connu le premier, il faut nous préparer au second. On le sait : le 5 Tévét est l'histoire, si exemplaire, de la littérale libération des livres dérobés dans la bibliothèque, ancienne, précieuse et historique, du mouvement Loubavitch à des fins de profit personnel. En ce sens, ce jour est une victoire qui dépasse les années et les préoccupations du monde. Il est celui de la victoire de l'esprit sur la grossière matérialité, en un mot une victoire de l'âme. Ces accents-là sont aussi ceux de la fête de 'Hanoucca et il n'est que légitime que l'un conduise à l'autre. Pour nous, créatures formées d'une âme et d'un corps, au confluent de la lumière et de l'obscurité, du jour et de la nuit, ces idées sont précieuses. La lumière, l'âme trouvent toujours les chemins de la victoire. Bien des tentatives apparaissent toujours pour contrecarrer leur inéluctable avancée. Elles sont, par nature, vouées à l'échec. De 'Hanoucca en 5 Tévét, nous allons de sommet en sommet. L'ombre recule, nous saurons maintenant vivre en pleine lumière. A présent, les livres sont notre guide, l'étude notre arme majeure. Bien pacifique, elle n'en est que plus puissante entre les mains des hommes de courage et de conscience.

par Haïm Chnéour Nisenbaum

Beth Habad Marseille centre    bhm6.fr    votre kit de hanoukia ICI

Vente et vérification de Téfilines & Mézouzot  
Librairie Habad - Services religieux    tous les allumages publics sur BHM6.FR

22 rue St Suffren - 13006 Marseille  
Rav Yossef Elgrishi - 06 52 23 77 41



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT MIKÉTZ

MARSEILLE  
Entrée ven : 16h46  
Sortie : 17h53

A partir du dim 13 dec    Pose des Téfilines : 7h00    Heure limite du Chema : 10h17    Roch 'Hodech TEVET : mer 16 dec

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

ans), la vie de Yaakov était courte. Malgré la relative brièveté de sa vie, il paraissait âgé parce qu'elle avait été « difficile ». Yaakov aurait pu s'attendre à vivre cent quatre-vingts ans. En fait, c'est précisément à cause de cette déclaration au Pharaon, qui aurait pu être interprétée comme un manque de gratitude pour la bonté de D.ieu, qu'il fut décrété qu'il ne vivrait que cent quarante-sept ans. Cependant, il ressort du commentaire de Rachi que cette interprétation n'est pas recevable car si Yaakov se réfère à Avraham et Its'hak, c'est en relation avec la difficulté de sa propre vie, par opposition à la leur (et non par rapport à la longueur de leur vie). Selon Rachi, il apparaît donc que Yaakov considérait la durée de sa vie comme réellement « courte ».

Cette perspective nous permet de résoudre les questions posées. Puisque les années de Yaakov furent « difficiles », pleines d'épreuves, elles furent « peu nombreuses » parce qu'elles n'étaient pas remplies de service spirituel intérieur auquel il aspirait. Nous pouvons observer qu'Avraham est décrit comme « Ba Bayamim », c'est-à-dire « être entré dans ses jours ». La Hassidout interprète cette expression comme signifiant qu'il avait comblé chacun de ses jours d'un contenu spirituel approprié. En revanche, dans le cas de Yaakov, parce que ses années avaient été difficiles, elles n'avaient pas « atteint celles de [ses] ancêtres », c'est-à-dire qu'elles n'arrivaient en rien à

l'accomplissement spirituel dont Avraham et Its'hak avaient rempli leur vie. Il va sans dire que la déficience dans cet accomplissement est relative au niveau tout à fait particulier que Yaakov aspirait à atteindre. En outre, pendant les dix-sept années que Yaakov passa en Égypte, étudiant avec ses enfants et ses petits-enfants, il compensa toutes les difficultés dont il avait souffert, au point que sa vie entière peut être envisagée comme s'étant déroulée dans une atmosphère de confort et de bonheur et donc parvenue à l'accomplissement spirituel intérieur qu'il ambitionnait.

Un message profond peut être tiré du concept que Yaakov considérait sa vie comme étant courte du fait qu'il n'avait pu l'imprégner du niveau spirituel souhaité.

Nos Sages rapportent que « Yaakov désirait vivre dans la prospérité ». Dans son sens ultime, cette expression se réfère au bien absolu et à la prospérité de l'Ère de Machia'h. Depuis le jour de la naissance de Yossef, Yaakov était prêt pour la Rédemption mais puisque ce potentiel ne se réalisa pas alors, il considérait que sa vie était déficiente.

Et Il ressentit la nécessité de communiquer ce message. Il voulait que ses descendants sachent que lorsqu'ils vivent dans « le meilleur endroit de la terre d'Égypte » et qu'on leur a donné « la graisse de la terre » (la terre la plus riche), ils doivent néanmoins considérer que leur vie est incomplète puisque la Rédemption

ne s'est pas encore matérialisée. Cela nous concerne tout particulièrement, nous qui sommes la dernière génération de l'exil et la première génération de la Rédemption. Nous devons éprouver, jusqu'à ce que la Rédemption se produise, que notre vie est imparfaite. Cette prise de conscience doit s'accompagner du désir ardent et de l'aspiration pressante à la Rédemption et également du redoublement des efforts dans la dissémination de la 'Hassidout.

Que ces activités remplissent le monde de lumière. Et que cette lumière continue à se répandre et à grandir jusqu'à ce que D.ieu sorte le Peuple juif de l'exil. Cela fera en sorte que le jeûne du 10 Tévèt qui s'annonce soit transformé en jour de célébration et de fête, avec la venue de la Rédemption.

D'après une Si'ha du Rabbi, Parachah Mikets, Chabbat 'Hanouccah, 1er jour de Roch 'Hodèch Tévèt 5752 (1992)

השיחת השבוע מוקדשת  
להצלחת האישה  
נחמה דבורה שתחי'  
בת יוכבד שפרה  
ולכל משפחתה

## Etude du RAMBAM

**DIMANCHE 13 DÉCEMBRE – 27 KISLEV**  
Mitsva négative n° 94: C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire brûler sur l'autel les parties d'un animal présentant un défaut.  
Mitsva négative n° 95: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice une bête présentant un défaut passager.  
Mitsva négative n° 96: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice, de la part d'un non-Juif, une bête frappée d'un défaut.  
Mitsva négative n° 97: C'est l'interdiction qui nous est faite de mutiler une bête destinée à être sacrifiée.  
Mitsva positive n° 86: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de racheter toute bête destinée au sacrifice présentant un défaut, la rendant ainsi apte à un usage ordinaire et permettant son abattage rituel et sa consommation.  
**LUNDI 14 DÉCEMBRE – 28 KISLEV**  
Mitsva positive n° 60 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute bête offerte en sacrifice soit âgée d'au moins huit jours ou plus.  
Mitsva négative n° 100 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel le salaire d'une prostituée ou le prix versé en échange d'un chien.  
Mitsva négative n° 98: Il nous est interdit d'offrir sur l'autel du levain ou du miel.  
Mitsva positive n° 62: Il s'agit du commandement nous enjoignant d'apporter du sel avec chaque offrande.  
Mitsva négative n° 99: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir un sacrifice sans sel.  
**MARDI 15 DÉCEMBRE – 29 KISLEV**  
Mitsva positive n° 63: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné à propos de la procédure de chaque holocauste.  
Mitsva négative n° 146: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger la chair d'un holocauste.  
Mitsva positive n° 64: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'expiatoire, quel qu'il soit, de la manière prescrite.  
**MERCREDI 16 DÉCEMBRE – 1ER TÉVÈT**  
Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des sacrifices expiatoires [dont il a été] fait [aspersion du sang sur l'autel] à l'intérieur [du Heikhal], comme il est dit : « Mais tout expiatoire dont le sang sera introduit »  
Mitsva négative n° 112: Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la "Mélika" (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65: C'est le commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.  
**JEUDI 17 DÉCEMBRE – 2 TÉVÈT**  
Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes consacrées, c'est-à-dire expiatoires et délictives, qui sont les sacrifices les plus sacrés.  
Mitsva négative n° 145: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices expiatoires et des offrandes délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.  
Mitsva négative n° 148: Il est interdit à un non Cohen de consommer les sacrifices Kodchei Kodachim (les sacrifices les plus sacrés).  
**VENDREDI 18 DÉCEMBRE – 3 TÉVÈT**  
Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'offrande de paix de la manière prescrite.  
Mitsva négative n° 147: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.  
Mitsva positive n° 67: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.  
Mitsva négative n° 102: Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation offerte comme expiatoire.  
Mitsva négative n° 103: Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation offerte comme expiatoire.  
Mitsva négative n° 138: C'est l'interdiction qui nous est faite de manger l'oblation d'un pontife.  
**SAMEDI 19 DÉCEMBRE – 4 TÉVÈT**  
Mitsva négative n° 124: Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.  
Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.  
Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de la première des trois fêtes de pèlerinage qui se présente à nous de sorte qu'elle ne passe pas sans que chacun de nous ait présenté toutes les offrandes qu'il doit apporter.  
Mitsva négative n° 155: C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

## COMMENT J'AI ALLUMÉ LES LUMIÈRES DE 'HANOUCCAH

Rav Morde'haï Hanzin fut arrêté trois fois en Union Soviétique. La première fois, il fut emprisonné dix ans, la seconde fois cinq ans et la troisième fois six ans. En tout, il passa 21 ans dans différentes prisons russes et camps de travail en Sibérie.

Il souffrit terriblement mais son esprit restait intact et déterminé. Sa foi inébranlable l'aidera à survivre dans des conditions effroyables. Un jour, un de ses gardiens s'énerma contre lui et pointa son revolver vers lui. Rav Morde'haï n'avait pas peur ; il le regarda droit dans les yeux, montra son front et dit : « Voici, tire ici sur mon front juif ! ».

Stupéfait, le gardien baissa son arme et Rav Morde'haï fut épargné.

Durant toutes ces années dans les camps, il respecta le Chabbat et ne mangea que cachère - ce qui était évidemment surhumain.

Par la suite, Rav Morde'haï aimait raconter des histoires de sa vie - de sa survie - en Russie. Il considérait qu'il devait ce testament aux générations futures. Cependant, pour lui, c'était vraiment une Mitsva de raconter l'épisode suivant à cause d'une promesse.

Alors que 'Hanouccah approchait, un groupe de 18 jeune gens détenus comme lui dans le « camp de travail » en Sibérie lui demandèrent de les aider à planifier comment allumer les bougies de la fête malgré les dangers que cela impliquait. L'un d'entre eux promit sa ration de margarine, d'autres tirèrent des fils de leurs vêtements pour en confectionner des mèches et un autre s'engagea à fournir les récipients qui serviraient de godets.

Morde'haï était le plus âgé parmi eux. On décida qu'au milieu de la nuit, on se rassemblerait pour allumer aussi discrètement que possible les lumières de 'Hanouccah. Morde'haï fut honoré pour allumer la première bougie et, la voix chargée d'émotion, récita les trois bénédictions dont il se souvenait par-cœur.

Tandis qu'ils contemplaient la flamme à travers leurs larmes en pensant à leurs familles et en se souvenant de fêtes plus joyeuses, la porte fut brusquement ouverte et des officiers du NKVD (la police secrète) firent irruption : sans ménagements, ils poussèrent tous les participants dans une minuscule cellule sombre, humide et... sans

chauffage.

Le premier à être « jugé » fut le plus âgé du groupe, Morde'haï. Le procès n'était évidemment qu'une parodie puisque le verdict était connu d'avance et qu'il n'y avait ni avocat ni preuves.

Morde'haï connaissait bien les procédures de la « justice » soviétique mais fut néanmoins surpris de s'entendre être suspecté de comploter une révolte. N'avait-il pas allumé des lumières qui risquaient de signaler à l'ennemi leur position ? (C'était tellement ridicule car les Allemands n'étaient évidemment pas intéressés à détruire des « camps de travail » !). Le tribunal n'était pas très grand. Le juge était assis d'un côté de la pièce et l'accusé lui faisait face. D'un ton sévère, le juge lut l'acte d'accusation et conclut que le verdict était clair : la peine de mort. Morde'haï avait-il quelque chose à ajouter pour sa défense ? L'accusé se leva, le cœur battant.

- Cette sentence s'applique-t-elle uniquement à moi ou aussi au reste du groupe ?

- A tout le gang antirévolutionnaire évidemment ! répondit le juge, visiblement énervé par cette question incongrue à ses yeux.

Morde'haï regarda autour de lui. Jusque-là, il avait essayé de rester indifférent mais maintenant il comprenait que ce n'était pas seulement sa vie qui était en jeu mais aussi celle de ses compagnons d'infortune. Il éclata en sanglots. Il se sentait responsable de ces jeunes gens qu'il avait encouragés à respecter les lois de la fête. Il pleurait sans pouvoir se maîtriser et le juge le regardait, incrédule. Morde'haï était très sensible de nature malgré les années de détention et il ne pouvait pas se retenir. Toutes les émotions qu'il avait tenté de refouler toutes ces années remontaient à la surface.

- Viens ici ! tonna le juge.

Morde'haï s'approcha du bureau du juge qui lui posa des questions sur les membres de sa famille, leurs noms, leurs occupations et autres détails. Morde'haï répondait tout en continuant de pleurer et sans comprendre à quoi serviraient toutes ses réponses.

Le juge se mit à marcher de long en large. Il se répétait tous les noms qu'il venait d'entendre.

- Qu'as-tu à ajouter pour ta défense, camarade ? demanda-t-il soudain en s'arrêtant.

- Nous sommes juifs, répondit Morde'haï en s'armant de courage. Nous avons juste allumé les bougies de 'Hanouccah et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes rassemblés.

- Vous avez allumé les bougies de 'Hanouccah ! C'était donc cela !

Le juge répéta ces mots encore et encore, apparemment très ému.

Il fit signe aux deux «

asseurs » de sortir de la pièce.

- Si vous, vous avez allumé les bougies de 'Hanouccah, alors moi je vais vous montrer à quoi servent vraiment les bougies de 'Hanouccah ! Le juge alluma une lampe à pétrole sur son bureau et, un à un, approcha et brûla les feuillets consignants les actes d'accusation contre les 19 « coupables » ! Ses mains tremblaient et il se dépêchait de jeter au feu tous les papiers - comme s'il craignait de regretter par la suite son geste : « C'est ainsi qu'on allume les bougies de 'Hanouccah ! Tu as compris ? ». Un à un, tous les papiers furent consumés puis le juge ramassa les cendres, ouvrit la fenêtre et le terrible vent sibérien se chargea de les disperser à des kilomètres à la ronde. Il n'en restait plus une trace.

Le juge pressa un bouton, les soldats rentrèrent : - Prenez tous ces jeunes gens, dispersez-les de façon à ce qu'ils ne puissent plus se rencontrer. Ils sont des traîtres méprisables mais ne les tuez pas, ils ne valent même pas le prix des balles de fusil !

Surpris par la tournure des événements, les soldats sortirent et le juge s'adressa de nouveau à Morde'haï : « Moi aussi je suis juif et je te demande - quand tu parviendras à retrouver ta liberté - de raconter aux générations futures comment j'ai allumé les bougies de 'Hanouccah ! ».

En 1965, avec l'avènement de Nikita Kroutchev au pouvoir en Union Soviétique, des centaines de milliers de prisonniers du Goulag furent libérés. Morde'haï Hanzin fut lui aussi lavé de toute accusation et fut autorisé à rentrer chez lui.

Mena'hém Ziegelbaum – L'Chaim N° 1549  
traduit par Feiga Lubecki

Remerciement à  
Hachem & reussite pour  
toute la famille  
MICHEL COHEN



**GESTION  
TRANSACTION - LOCATION**

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43  
e.mail : active.immo@wanadoo.fr  
5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE